

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : D. BERLAND, JL GLEYZE, P. CALDERON, C.LUQUEDEY, B. BIDABE, J.M MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, M. BIROT, Y. MAUNOIR, C. FAGET,

ABSENT Excuse : M. LE COZE, G. BERNARD, M.P GHIRARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Y. MAUNOIR

Le compte rendu du 24 septembre 2015 est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Achat Bâtiment famille TOURRIOL – LAMARQUE :

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mme TOURRIOL et M. LAMARQUE, dans lequel ils acceptent la proposition de 135000.00 € concernant l'achat du bâtiment leur appartenant sis 8 place de l'église.

Monsieur le Maire propose de solliciter la SAFER pour un portage ainsi que le Conseil départemental pour la prise en charge des frais financiers.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Captieux approuvé par délibération du conseil municipal du 24/06/2013,

Monsieur. le Maire, soumet au conseil municipal le projet d'achat de la maison appartenant à Monsieur LAMARQUE et Madame TOURRIOL situé 8, place de l'église à Captieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'engager la procédure d'acquisition de ce local, référencé section AB N° 555, d'une superficie de 6 a 55 ca, est situé 8, place de l'église 33840 CAPTIEUX, au prix de 135000 € (prix de la rétrocession par la SAFER).
-
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de portage entre la Commune de Captieux, la SAFER et les services du Conseil Général de la Gironde.
- D'autoriser M. le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature d'une promesse d'achat à la SAFER.

Pour : 12

Contre : 0

abstention : 0

Promesse de vente SAFER – Commune (terrains écopole) :

Monsieur le Maire indique que les transactions de l'aménagement foncier sont maintenant terminées, les rétrocessions ont été faites aux différents propriétaires, et la commune de Captieux se voit rétrocéder la parcelle ZD 0012 d'une superficie de 4 ha 30 a 94 ca ainsi qu'une parcelle référencée ZL 0015 sur la commune d'Escaudes d'une superficie de 5 ha 15 a 78 ca soit un total de 9 ha 46 a 72 ca moyennant la somme de 162 688.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire, à signer la promesse unilatérale de vente rédigée par la SAFER Aquitaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Jean-Luc GLEYZE précise que la CDC du Bazadais devra acheter les terrains pour la zone de L'écopole, cette transaction sera réalisée par la Société Publique Locale.
Jean-Luc GLEYZE Indique qu'au départ la surface d'aménagement sera réduite pour progresser par la suite.

Pour : 12

Contre : 0

abstention : 0

Renouvellement contrat de bail orange – antenne située sur le château d'eau:

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la société SNEF mandatée par les services d'orange concernant la proposition de renouvellement du bail souscrit entre Orange et la Commune de Captieux pour l'antenne relais fixée sur le château d'eau.

Clarisse FAGET demande si possible de solliciter auprès d'Orange, l'installation de la 3G à Captieux.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il faut interpeler Orange par un courrier.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,
Vu le projet de renouvellement du contrat de bail présenté par ORANGE,

M. Denis BERLAND, Maire, soumet au conseil municipal la proposition de renouvellement du contrat de bail transmise par ORANGE, pour l'antenne fixée sur le château d'eau.

Le présent bail sera renouvelé pour une période de 12 ans à compter du 22 février 2016, pour un loyer annuel de 4350.00 € révisable chaque année sur une indexation de 2%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE :

- De renouveler le contrat de bail avec ORANGE, pour une durée de 12 ans, à compter du 22 février 2016,
- De fixer le loyer annuel à 4350.00 € révisable chaque année avec une indexation nette de 2%,
- Comme le prévoit l'article V, le preneur s'engage à prévenir la Régie des eaux de Captieux en cas besoin de pénétrer dans les lieux pour d'éventuels travaux sur l'antenne.
- D'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement du contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.
- D'imputer la recette correspondante sur le budget communal.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Traitement H2S poste de refoulement de l'ESAT :

Monsieur le maire indique que, depuis quelques années, de nombreuses plaintes sont enregistrées à la Mairie de CAPTIEUX concernant des problèmes d'odeurs Route de maillas et Centre Bourg. Ces odeurs proviennent d'un développement d'H²S depuis de poste de refoulement de l'ESAT.

Le Bureau d'Ingénierie SOCAMA a réalisé le 18 Juin 2014 un relevé topographique du terrain naturel entre le poste de refoulement de l'ESAT et l'exutoire de son refoulement. Il leur est apparu clairement que le profil du refoulement ne peut être strictement ascendant et qu'il présente un point haut empêchant en conséquence un traitement à l'air.

Il est donc nécessaire de réaliser un traitement anti H²S de ce poste que par des procédés de traitement par injection de produits chimiques tels que le chlorure ferrique ou le nitrate de calcium.

- Le chlorure ferrique est toxique et hautement corrosif. Il a un caractère d'acide fort et présente donc tous les risques dus aux produits corrosifs (toxicité aigüe par voie orale, provoquant des irritations cutanées et des lésions oculaires graves). Des dispositifs de sécurité seront donc nécessaires notamment pour l'agent en charge de l'entretien de ce poste.
- Le nitrate de calcium est un produit moins corrosif et nocif que le Chlore ferrique. Ce n'est ni une substance ni un mélange dangereux. Les protections individuelles sont limitées.

Les coûts d'exploitations sont les suivants :

- Coût de fourniture pour le chlorure ferrique : 300 € HT la tonne
Soit avec une densité moyenne de 1,4 : 420 € HT/m³.
Frais de dépotage : 15 € HT par container
- Coût de fourniture pour le nitrate de calcium : 450 € HT la tonne
Soit avec une densité moyenne de 1,5 : 675 € HT/m³

Après renseignements et discussion, Mr le maire exprime son souhait d'expérimenter les deux types de traitement. Effectivement, cela est rendu possible car les conditions de livraison des produits et les conditions d'injection sont identiques.

Un premier traitement serait donc tenté avec le Nitrate de Calcium et pourrait évoluer au vu des résultats obtenus.

L'estimation des dépenses d'investissement est la suivante :

F Travaux de mise en place du traitement :	18.700 € Hors taxe
F Divers :	617 € hors taxe
F Honoraires du maître d'œuvre	<u>1.683 € hors taxe</u>
TOTAL	21.000 € hors taxe

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide :

- De procéder à la réalisation des travaux de traitement anti H²S du poste de refoulement de l'ESAT ;
- De s'engager à mettre en place les ressources nécessaires au paiement des travaux projetés.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Renouvellement contrat assurance du Personnel - CNP assurance :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour l'année 2015, un contrat d'assurance a été souscrit auprès de CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais relatifs à sa gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. CNP Assurances a transmis à la commune, une proposition de renouvellement d'assurance pour l'année 2016, dont le texte est soumis aux conseillers auxquels il est demandé d'y souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- De renouveler le contrat d'assurance incapacité de travail du personnel relevant de la CNRACL et de celui affilié à l'IRCANTEC, proposé par CNP Assurances pour l'année 2016.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Journal « Lou Sabitout » :

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'une réunion de travail a eu lieu le 07 octobre 2015 avec les élus de « l'ex canton de Captieux » pour la préparation d'un journal mensuel réalisé par un personnel de Captieux.

Sept communes souhaitent s'associer à cette démarche :

- GISCOS
- ESCAUDES
- GOUALADE
- SAINT MICHEL DE CASTELNAU
- MAILLAS
- LERM ET MUSSET
- CAPTIEUX

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide :

- Que les frais de rédaction, impression, expédition seront inscrit sur le budget communal de Captieux (par service).
- De solliciter une participation trimestrielle de 1,00 € (sur la base de la DGF 2015) par habitant, aux six communes qui participent à la rédaction de ce nouveau journal,
- De fixer le montant des encarts publicitaires à 40,00€ la parution et 140,00 € les quatre parutions.
- De réviser le montant de la participation trimestrielle des communes, chaque fin d'année.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 12

Abstention : 0

contre : 0

Questions diverses

Divers :

Présentation du groupe SYNERGIES@VENIR par Cécile L'HOMMELET, Directrice du développement.

Groupe fondé en 2007, qui compte aujourd'hui 300 salariés, spécialisés dans le maintien à domicile des personnes âgées.

Le groupe SYNERQIE@VENIR depuis le 01 juillet 2015 s'est associé au groupe la ROSERAIE.

Aide@venir = services à domicile compte 5 entreprises de services à la personne sur le territoire de Langon, la Brède, St Aubin de Médoc, Bègles et Créon. 250 heures annuelles de prestations réalisées. Cette association dispose de 225 salariées en CDI dont 176 équivalents temps pleins.

LA ROSERAIE = résidences services : 2 résidences services Cenon et la Brède 61 salariées dont 56 équivalents temps pleins, 150 résidents.

SYNERGIE@VENIR : 5 structures de services à la personne, 2 résidences services, 286 salariées dont 232 équivalents temps pleins, plus de 700 usagers, 7 000 000 € de chiffre d'affaires.

Cécile L'HOMMELET précise qu'une étude de besoins sera réalisée sur le Sud gironde pour une éventuelle installation d'une antenne dans le courant du 1^{er} trimestre 2016, elle sollicite pour cette réalisation un local d'environ 40 m2.

☞ Claude BOYER dit que c'est un beau projet qui risque tout de même de pénaliser les services existants.

☞ Jean-Luc GLEYZE dit qu'il faudra poser le cadre en fonction des besoins.

☞ Christine LUQUEDEY dit que des questions se posent sur la formation du personnel de la CDC du Bazadais, elle précise que les mouvements des aides ménagères peuvent perturber les personnes âgées, qui se retrouvent chaque semaine avec un changement d'aide-ménagère.

☞ Jean-Luc GLEYZE dit que le développement de l'axe de formation est un atout très fort du groupe SYNERGIE@VENIR.

☞ Denis BERLAND dit qu'il faut trouver un local pour les accueillir.

☞ Jean-Luc GLEYZE dit qu'il faut constituer un groupe de travail y associer le conseil des sages.

Groupe de travail : Christine LUQUEDEY, Marina BIROT, Claude BOYER et Conseil des Sages, une date sera retenue pour la prochaine réunion de travail.

Tour de Gironde départ d'étape à Captieux :

Denis BERLAND rappelle le courrier de Monsieur François BIDOU, président de l'USV cyclisme de Villenave d'Ornon, qui sollicite le départ d'une étape lors du tour de Gironde, à Captieux le 29 mai 2016, moyennant une participation financière de la commune de 3500.00 €.

☞ Clarisse FAGET demande à quoi servira cette journée ?

☞ Didier COURREGELONGUE précise que les coureurs sont de futurs professionnels et que les accompagnateurs peuvent amener un plus pour les commerçants de Captieux.

☞ Pascal CALDERON demande si la commune peut se permettre de financer ce départ d'étape à la hauteur de 3500.00 €.

☞ Jean-Luc GLEYZE indique qu'il faut répondre à Monsieur BIDOU que sur le principe la commune de Captieux peut valider le départ d'une étape, cependant, le montant de la participation de la commune de Captieux est très élevé par rapport aux subventions versées aux associations communales

Après débat le conseil municipal propose une participation financière de 500.00 €.

Dossier Marahans :

☞ Denis BERLAND indique que l'audience au tribunal avait lieu hier, les auteurs du cambriolage du 24 septembre 2015 n'étant pas présents à l'audience, ils seront convoqués le 27 janvier 2016.

Denis BERLAND précise que maître MANDON s'est porté partie civile, il propose que la commune de Captieux se porte également partie civile.

Plan communal de sauvegarde :

☞ Denis BERLAND remercie Bertrand BIDABE pour le travail accompli sur ce dossier.

☞ Bertrand BIDABE présente la composition du plan communal de sauvegarde, il indique que chaque élu aura une copie des fiches actions.

☞ Jean-Luc GLEYZE précise que le plan communal de sauvegarde sert d'organisation pour les communes et surtout de méthodes.

Vente maison des Résineux :

☞ Pascal CALDERON indique qu'une annonce est publiée sur « le bon coin » vente de cette maison au prix de 55000.00 €. Il précise que quatre personnes intéressées ont visité, nous sommes dans l'attente de proposition.

☞ Bertrand BIDABE demande si les personnes sont de Captieux ?

☞ Une personne habite déjà Captieux, actuellement locataire.

☞ Jean-Luc GLEYZE dit que l'accession à la propriété devrait être une priorité.

Décharge sauvage route de Lucmau :

☞ Clarisse demande ce que va devenir l'état des ordures déposées route de Lucmau.

☞ Jean-Luc GLEYZE propose que les services techniques enlèvent les ordures et déposent tout à la déchèterie.

Election du conseil des jeunes :

↳ Christine LUQUEDEY précise que l'élection du Conseil des Jeunes a eue lieu le 28 octobre 2015, 11 jeunes étaient candidats, ils ont élu :
Présidente : Luce BIROT
Secrétaire : Sarah AUBERT

Secrétaire Adjoint : Maël BIROT

↳ Christine LUQUEDEY précise que les jeunes ont déjà une demande à faire à la mairie, il sollicite l'investissement d'une table de ping pong extérieure.
Il est proposé que cet investissement soit englobé dans le programme d'aménagement de la place du foirail « Jeux pour les enfants ».

↳ Jean-Luc GLEYZE propose que les élus en charge du dossier d'aménagement des jeux place du foirail rencontrent les jeunes pour un avis supplémentaire, sur le choix des jeux.

Illuminations de Noël :

Les devis ont été expédiés avec la note de synthèse, une proposition est faite pour une location triennale.

1^{er} devis : à 2754.00€ / an

2^{ème} devis : 2952.00€ /an

Reprise de nos anciens décors à hauteur de 400.00 €

Valérie BONNET doit reprendre contact avec l'entreprise afin de renégocier la reprise des décors.

Aménagement du parking du cimetière :

↳ Didier COURREGELONGUE précise qu'une réunion est prévue le 02 décembre 2015 avec le Conseil des Sages, afin d'échanger sur l'aménagement du parking du cimetière. Suite aux différents actes de vandalisme, Il est proposé de fermé le cimetière la nuit. Il sera également étudié lors de cette réunion l'aménagement du columbarium.

Projet de MARPA VIE :

↳ Jean-Luc GLEYZE indique que la MSA a porté un projet du même type à MOUSTEY en lien avec un EHPAD. Il indique qu'une étude de besoin devra être réalisée et ensuite une demande de financement sera adressée au Conseil Départemental de la Gironde.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal :

↳ Jean-Luc GLEYZE précise que le Préfet a transmis aux collectivités le rapport du schéma de coopération intercommunal qui ne prévoit pas de changement pour nous au niveau de la CDC du Bazadais, néanmoins, le Préfet demande la suppression du Syndicat Intercommunal d'Ambulances.

↳ Didier COURREGELONGUE demande ce que la commune devra décider pour le Syndicat d'ambulances de Captieux
C'est le conseil syndical qui devra délibérer et donner son avis sur le rapport présenté par le Préfet avant le 19 décembre 2015.

Loi NOTRe :

↳ Jean-Luc GLEYZE indique que les régies des eaux deviendront une compétence communautaire à compter de 2020.

Projet aménagement aire de jeux place du foirail :

↳ Yohan MAUNOIR présente les différents devis d'aménagement d'une aire de jeux place du foirail.

Le premier devis s'élève à 18960.00 € (fourniture des structures)

Le devis de pose s'élève à 9360.00 €

L'ensemble du Conseil Municipal propose d'intégrer la table de ping-pong demandée par le Conseil des Jeunes à ces devis.

Demande de l'Association la Chrysalide :

↳ Pascal CALDERON fait part que Martine a été sollicitée par un membre de l'association la Chrysalide, qui souhaite organiser des séances au cinéma de Captieux sur des thèmes relatifs à l'école, les recettes des entrées seraient partagées entre la mairie et l'association la Chrysalide, l'agent en charge du cinéma et le réalisateur devront proposer des films.

↳ Claude BOYER dit qu'elle trouve cette demande étrange, et ne comprends pas pourquoi partager les recettes.

↳ Florence RIVIERE demande si les programmations actuelles diffusées au cinéma ne leurs conviennent pas.

↳ Claude BOYER dit que si toutes les associations réalisent la même demande, la gestion du cinéma risque de devenir compliquée.

Le Conseil Municipal a décidé de demander plus de précisions à l'association la Chrysalide, et ne souhaite pas que l'agent recherche les films.

Séance levée à 22h40.